



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION

DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

En exercice : 15

Présents : 12

Date de la Convocation : 04 avril 2023

Votants : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

*Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE, Jeannine VAILLER
Messieurs, Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN Ludovic
LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD.*

Absents excusés : *Alexandra BONOT ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE, Denis FENEON, Audrey GIRARD
ayant donné pouvoir à Jean-Paul DEMARTHE*

Secrétaire de séance : *Patrick MONIN*

Etat civil : DECES

Sylviane VOISIN née BERTHAUD le 22 mars
Marie Louise THEVENIAU née JANIN le 27 mars
Roger CHAMPANAY le 28 mars
Maurice André PERROT le 30 mars

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Patrick MONIN* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 21 mars 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Vote des taux de taxe

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

- taxe d'habitation : 10.91 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.16 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.91 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.16 %

2. Budget primitif 2023

Après s'être fait présenter le budget communal par Madame Véronique DUFETRE, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil vote à 13 votes pour et 1 vote contre, le budget communal 2023 comme suit :

-Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 150 079.04 €

-Dépenses et recettes d'investissement : 544 882.69 €

3. Subventions associations 2023

Les subventions 2023 aux associations seront réparties comme ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT 2022
Foyer Rural	2000.00€
Foire d'Azé	300.00€
DDEN	50.00€
ADMR	50.00€
AMAELLES-RESEAU APA 71	50.00€
Cant'Azé	50.00€
Tirelire des Ecoles	150.00€
Evasions et découvertes	50.00
Grottes d'Azé	50.00
Amicale des Pompiers	50.00€
ANACR	50.00€
Dériv'Chaines	50.00€
Alpines Renault Sport	50.00€
CODA 71	150.00€
Don du sang	50.00€
Amicale des pêcheurs	50.00€
Souvenir Français	50.00€
Patrimoines d'Azé	50.00€
LAP'AZE	50.00€
Resto du cœur	50.00€
Secours populaire	50.00€
TOTAL	3450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions 2023 aux associations listées pour un montant total de 3450 euros.

4. Logement : Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur

La loi ALUR du 24 mars 2014 confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Elle a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID) et la mise en place d'un système de cotation des demandes

de logement social dans un objectif d'aide à la décision en Commission d'Attribution des Logements Sociaux.

Le PPGDID vise à assurer une plus grande transparence vis-à-vis des demandeurs notamment par une meilleure lisibilité dans leurs parcours et la gestion de leur dossier, ainsi qu'une meilleure efficacité de traitement des demandes et une plus grande équité dans le système d'attribution des logements. Au-delà des aspects réglementaires, le projet de PPGDID offre à MBA l'opportunité de renforcer à terme le niveau de service proposé aux demandeurs de logements sociaux et de valoriser l'offre de logements locatifs sociaux présente sur le territoire en développant une communication positive fortifiant l'image du logement social. Pour se faire elle travaillera sur une uniformisation des documents de communications à proposer aux communes et aux bailleurs.

Le plan partenarial répond à trois objectifs :

- satisfaire le droit à l'information et ainsi présenter la structuration du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) qui devra être mis en place à l'échelle de l'agglomération,
- organiser la gestion partagée de la demande : définir les modalités locales d'enregistrement et la répartition des différents guichets, permettre un repérage des situations les plus complexes pour faciliter leur accompagnement,
- définir un système de cotation de la demande validé par les partenaires, système qui devra être appliqué par tous et qui est un outil d'aide à la décision lors des Commissions d'Attribution des Logements.

Le Plan partenarial est établi pour 6 ans. Il fait l'objet d'un bilan annuel présenté en Conférence Intercommunale du Logement (CIL) puis soumis à adoption du Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Afin d'élaborer ce document, MBA a réalisé en septembre 2021 un diagnostic du parc social qui a été partagé et validé au printemps 2022 par l'ensemble des acteurs prenant part à la politique d'attribution des logements sociaux. Par la suite des ateliers de travail avec l'ensemble des partenaires (communes, bailleurs, acteurs du logement) et une consultation dématérialisée ont permis de définir de façon concertée les orientations de l'agglomération en matière d'attribution de logements sociaux et d'information du demandeur.

Les éléments proposés proviennent d'un consensus entre les élus et les partenaires et s'appuient sur les bonnes pratiques et l'organisation existantes. Sans les remettre en cause, le PPGDID permettra une harmonisation des services et une facilitation de l'action de chacun.

Le projet de plan a été présenté pour avis à la Conférence Intercommunale du Logement du 16 janvier 2023, cette instance a conforté le positionnement établi par l'ensemble des partenaires.

Le Conseil Communautaire de MBA a arrêté le projet de PPGDID le 23 février 2023. Celui-ci doit être soumis à avis du Préfet et des communes de MBA, qui disposent d'un délai de deux mois à réception du projet à l'issue duquel, en l'absence de réponse, l'avis sera réputé favorable. A l'issue de cette consultation le Conseil Communautaire de MBA sera amené à approuver le plan partenarial et à le mettre en œuvre.

Le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID).

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 441-2-8,

Vu la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération du 12 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de MBA,

Vu la délibération n°2015-108 du Conseil communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération du 15 octobre 2015 lançant l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social,

Vu la délibération n° 2023-007 du 23 février 2023 du Conseil Communautaire de MBA arrêtant le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 16 janvier 2023,

Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) reçu

en mairie le 29 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
EMET un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) annexé à la présente délibération,

5. CECL : convention annuelle 2023

Pour faire suite aux derniers échanges concernant l'attribution d'une subvention au CECL, il convient de passer une convention prenant acte du retour des familles azéennes dans la première vague de priorité des demandes. Le Maire donne lecture de la convention.

La convention établie entre la commune d'Azé et le CECL a pour but de permettre aux familles azéennes de participer à la première session d'inscription au centre de Loisirs de Viré, mais tout en conservant le surcoût de 3 euros par jour de présence.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

6. Demande de secours

La commune est destinataire d'une demande d'aide sociale envoyée par l'Assistante sociale des Services départementaux pour le compte d'une famille azéenne. Il s'agit d'une aide exceptionnelle dans l'attente de la mise en place des mesures actées par le Conseil départemental. Le Maire propose de participer au règlement de loyers concernant cette personne d'Azé pour un montant de 100 euros afin d'éviter d'éventuels recours.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de participer au paiement du loyer de la famille concernée à hauteur de 100 euros (cent euros).

7. Devis

Des devis ont été établis pour la finition des vestiaires agents, il s'agit de la pose de faux plafonds isolés, de cloisons en placo, plus cabines WC et douches, de carrelages et d'électricité et de la plomberie. Les entreprises GAULT, TARDY carrelage et CV maintenance feront les travaux pour un cout de 23 000€ (conformément au budget voté). La peinture sera réalisée par nos agents.

A l'issue de cette opération les ateliers pourront être inaugurés.

8. Travaux en cours

La totalité des allées du cimetière a été désherbée et le sable a été remonté. Les familles sont invitées à procéder régulièrement au nettoyage de proximité des tombes de leurs proches. Nous n'employons plus de produits phytosanitaires sur tous les espaces publics.

Le fossé de Buchères a été nettoyé totalement jusqu'au cimetière, les regards d'eaux pluviales ont été nettoyés.

Des saignées ont été pratiquées pour permettre l'évacuation des eaux pluviales dans les fossés.

En matière de voirie, du sable est retiré de la carrière pour reboucher les nombreux trous sur nos chemins suite à l'hiver. Pour les chemins goudronnés du bitume à froid a été remis.

Suite au conseil d'école des blocs portes ont été demandés par l'équipe enseignante, travaux fait par nos agents.

En ce qui concerne le fleurissement, les parterres ont été regarnis par des vivaces et la préparation des plantations des fleurs estivales est en cours. La population est invitée à prêter main forte pour les plantations qui se dérouleront le samedi 13 mai à partir de 8h30 rendez-vous aux ateliers municipaux.

La campagne de dératisation a eu lieu pour tous les lieux de la commune, aucune intervention sur les domaines privés.

Chaudière bois /gaz : suite à l'expertise que nous avons eu grâce à notre assurance la SMACL le 24 mars, où l'expert de la société FROLING n'a pas daigné venir, nous allons faire reposer un moteur neuf ce vendredi 14 avril, l'entreprise Perriau va intervenir en présence d'un huissier pour éviter tout quiproquo qui pourrait nous être encore plus préjudiciable.

Le lancement des travaux prévus sur l'emplacement de notre ancien hangar va débiter, une réunion technique va être programmée avec l'entreprise. Projet financé dans le cadre des appels à projet du CD 71. Pose de bandes réfléchissantes sur tous les potelets de la Place Claude Guichard pour sécuriser la place.

9. Questions diverses

- **DIA, la Commune renonce à son droit de préemption sur les demandes des parcelles suivantes :**
 - **B646, B648 et B661 rue de Rizerolles**
 - **C1752 rue Neuve**
- **Baux viticoles** : le Maire fait un point sur la conclusion des baux viticoles sur les parcelles communales.
- **Calcul de l'ACTP** : le maire fait part de l'envoi , par MBA, suite à la demande exprimée, d'une notice d'explication concernant le calcul de l'attribution de compensation.
- **Ecoulement des eaux Burchères** : les relevés topographiques ont été réalisés, les données nécessaires ont été transmises au service de la police de l'eau.
- **Pistes cyclables MBA, déplacements doux** : les observations de la commune ont été transmises à MBA concernant le projet de pistes cyclables. Concernant la liaison « déplacements doux » entre le bourg et Rizerolles, et suite à une sollicitation de riverains, le Conseil Départemental a confirmé son accord pour un aménagement de cette zone, qui devra donc être remis à l'étude.
- **Épicerie** : le Maire a rencontré ce 11 avril la nouvelle gérante de l'épicerie. Divers points administratifs et techniques ont été abordés. L'ouverture est prévue pour la fin du mois de mai. Le Maire soumet la demande de gratuité de loyer pour les mois d'avril et de mai. Ce qui ferait coïncider le début des paiements de loyer avec l'ouverture de la nouvelle épicerie. Le conseil émet un accord de principe à cette demande qui donnera lieu à une délibération lors de la prochaine séance.

10. Tour de table

Cécile MARIOTTE :

Fait le point sur les chemins de randonnées MBA. Rappelle l'inauguration des vitraux de l'église le 13 mai avec exposition à partir de 14h, inauguration à 17h30 puis concert à 18h30.

Daniel BOUCHARD :

- Demande un point sur le PLU. Réponse du Maire : les notifications ont été faites aux entreprises non retenues. L'attribution du marché est en cours.
- Serait-il possible de refaire les zébras « rue de Cluny » ? : Réponse du Maire : ceux-ci seront intégrés au programme de travaux des agents techniques.
- Est-il normal que les véhicules soient stationnés sous les halles ? Réponse du Maire : chaque année le stationnement est interdit par arrêté municipal de mai à octobre. L'arrêté 2023 sera pris prochainement selon les mêmes modalités.
- Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux « Route de Saint-Maurice-de-Satonnay », un dernier poteau reste à enlever. Réponse du Maire : le nécessaire sera fait en lien avec le SYDESL.
- Signale une importante stagnation d'eau « Avenue Augustin Nogues » suite à des travaux réalisés par des particuliers. Réponse : contact sera pris avec les particuliers et responsables de réseaux.

Guillaume COULON :

Souhaite avoir un renseignement sur la propriété d'un réseau d'assainissement. La question doit être posée au service de MBA dont les coordonnées ont été transmises, qui apportera la réponse.

Patrick MONIN

- Signale qu'une portion de trottoir doit être repris en béton désactivé.

- Demande où en est l'aménagement paysager du hangar de l'association de la Foire d'Azé.

Réponse : celui-ci est prévu et sera réalisé en fonction du calendrier des travaux sur l'ancien hangar communal.

- Demande quand sera posée la plaque mentionnant le nom des anciens maires. Réponse du Maire : la pose est bien prévue mais il reste à trouver une date.

- Mentionne le débat en cours concernant les nouveaux polluants dans l'eau potable et son souhait d'information des consommateurs. Réponse : cette compétence revient au Syndicat des eaux auquel cette demande sera transmise.

Dany GRANJEAN : informe de l'action de la cave d'Azé en relation avec l'école pour la réalisation et la pose de nichoirs pour les oiseaux.

11. Agenda

- **1^{er} mai : pétanque PPC**
- **6 mai : fête de la Bière**
- **8 mai : cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945**
- **13 mai : fleurissement**
- **13 mai : inauguration des vitraux de l'église**
- **17 mai : inauguration du refuge LPO et présentation au public du diagnostic écologique**
- **21 mai : course de côte Azé/Donzy**
- **27 mai : cérémonie au monument pour la journée de la Résistance**
- **27 au 31 mai : exposition sur Jean Moulin à la salle des fêtes**

La séance est levée à 22h45

La prochaine séance est fixée au 16 mai 2023 à 20 heures.
